

## TAXE D'APPRENTISSAGE

### Bien plus qu'un soutien financier...

- Une ressource et un potentiel d'investissement déterminants
- Un accompagnement des projets pédagogiques et industriels
- Un soutien à l'innovation pédagogique et technologique

La Taxe d'Apprentissage représente un véritable levier d'investissement pour les entreprises en faveur de l'EIL Côte d'Opale. En versant votre taxe à l'EIL Côte d'Opale, **vous participez au développement stratégique de l'École** et vous permettez aux élèves-ingénieurs de bénéficier d'une formation sans cesse renouvelée **pour répondre aux défis technologiques du futur en Génie Industriel et en Informatique, et aux besoins en compétences de votre entreprise.**

Notre école est également habilitée à recevoir des subventions en nature (matériel pédagogique et scientifique), déductibles au titre de la Taxe d'Apprentissage.

### Comment utilisons-nous la taxe d'apprentissage ?

La Taxe d'Apprentissage représente 25% du financement annuel dédié au fonctionnement et à l'équipement de l'ensemble de nos outils de formation. Elle permet de :

1

**Investir dans du matériel** pour maintenir le niveau de performance de nos installations et accueillir et former au mieux les élèves-ingénieurs. Par exemple :

- Acquisition de nouveaux matériels pédagogiques et scientifiques ;
- Équipement et déploiement du Centre de R&D et Innovation Technologique EIL'lab.

2

**Déployer de nouveaux systèmes d'information** pour une meilleure individualisation des parcours de formation (élève acteur de sa formation)

3

#### Accompagner l'innovation pédagogique

- Dématérialisation des supports pédagogiques, des rapports de stage et de projet, etc. ;
- Rénovation et aménagement d'espaces pour les élèves-ingénieurs.

4

#### Intensifier les projets du centre de R&D et Innovation Technologique de l'École, EIL'Lab

- Acquérir de nouveaux outils de modélisation et d'expérimentation ;
- Financer des projets de recherche.

5

#### Contribuer au développement international de l'École et à l'internationalisation du parcours étudiant.

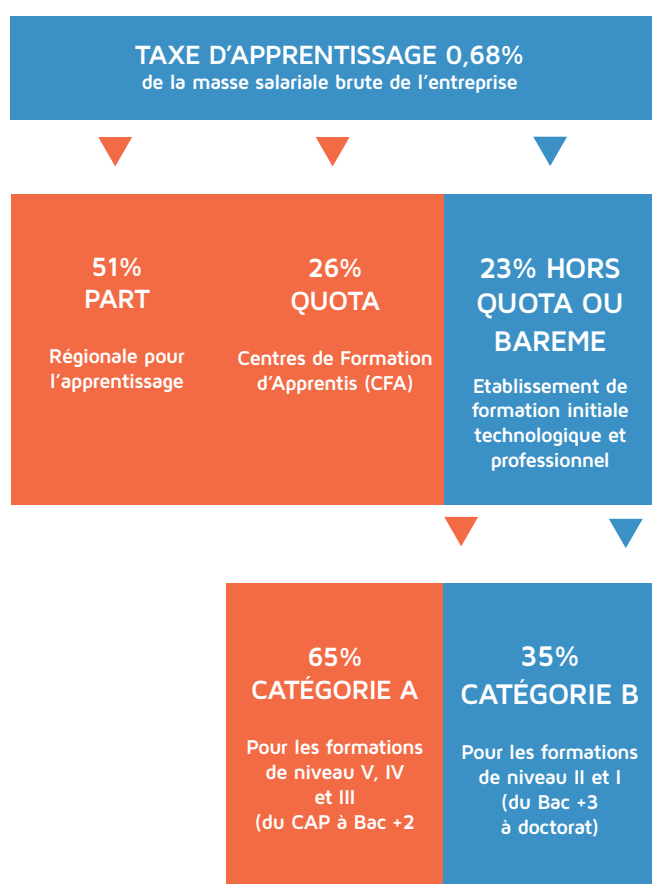
- Investissement dans des outils de perfectionnement en langue ;
- Déplacements et missions à l'étranger pour développer les partenariats.

Plus que jamais, nous comptons  
sur votre engagement et votre  
soutien !



## Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'EIL Côte d'Opale ?

La Taxe d'Apprentissage est le **seul impôt libre d'affectation**. L'EIL Côte d'Opale est habilitée à collecter la taxe d'apprentissage au titre **du Hors Quota (Barème) dans la catégorie B**.



### Pour plus de précisions :

n'hésitez pas à contacter **Valérie FEVRE**  
au 03 21 17 10 09 ou au 03 21 38 85 44  
par courriel : [secretariat-re@eilco-ulco.fr](mailto:secretariat-re@eilco-ulco.fr)

**EIL Côte d'Opale**  
**Service Relations Entreprises**  
50 rue Ferdinand Buisson – CS 30613  
62228 Calais Cedex

1

Adressez-vous à l'**Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)** de votre choix avant le **1er mars prochain**.

Vous pouvez aussi télécharger notre bordereau de déclaration sur notre site [www.eilco-ulco.fr](http://www.eilco-ulco.fr).

2

Complétez votre bordereau de versement

**a.** Si votre Taxe d'Apprentissage brute n'excède pas 415 euros, vous pouvez nous verser 100% de votre hors quota.

**b.** Si votre quota ne suffit pas à couvrir les droits de formations de votre apprenti, vous avez le choix de maintenir votre hors quota à l'École.

3

Indiquez sur votre bordereau les mentions suivantes :

Direction Générale de l'École d'ingénieurs  
du Littoral Côte d'Opale  
50 Rue Ferdinand Buisson – BP 30613  
62228 CALAIS CEDEX

**N° UAI : 0624429C (INFO-CALAIS)**  
**N° UAI : 0623921A (GI-LONGUENESSE)**

4

Vous avez aussi la possibilité de préciser la formation de l'EIL Côte d'Opale que vous souhaitez privilégier.

**Informez le service des Relations Entreprises de l'EIL Côte d'Opale.** Pour le suivi de votre dossier, nous vous remercions de nous communiquer par mail ([secretariat-re@eilco-ulco.fr](mailto:secretariat-re@eilco-ulco.fr)) une copie du bordereau d'affectation de votre Taxe d'Apprentissage